

**AVENANT AU MARCHÉ N° 19S25**  
**NETTOYAGE DES SANITAIRES PUBLICS**

Le Maire de la Ville de CREPY-EN-VALOIS (Oise),

Vu la délibération du Conseil municipal DEL2021-10-04 du 26 octobre 2021, portant délégation de pouvoir au Maire en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu le marché public de fournitures courantes et services n°19S25 conclu avec la société GC NETTOYAGE, pour le nettoyage des sanitaires publics,

Considérant la nécessité de prolonger ce marché du fait d'une réorganisation du service et de la réflexion sur le périmètre du nouveau contrat,

**DECIDE**

**Article 1 :**

Un avenant est signé avec la société GC NETTOYAGE, titulaire du marché n°19S25, afin de prolonger le marché d'une durée de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023, portant la durée totale du marché à 3 ans et 3 mois.

**Article 2 :**

Le montant de l'avenant est de 6.670,55 €/HT, portant le montant total du marché à 88.723,65 €/HT (+ 8%).

**Article 3 :**

Les autres clauses du marché restent inchangées.

**Article 4 :**

La présente décision est soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations et il en sera rendu compte au prochain Conseil municipal.

Fait à Crépy-en-Valois, le 7 décembre 2022

Par délégation du Conseil municipal,  
Virginie DOUAT  
Maire de Crépy-en-Valois



**PUBLICATION**

Date de mise en ligne sur le  
site Internet de la Commune :

**- 7 DEC 2022**

Accusé de réception en préfecture  
060-216001750-20221207-DEC2022-111-DE  
Date de télétransmission : 07/12/2022  
Date de réception préfecture : 07/12/2022